

Zeitschrift: Mobile : la revue d'éducation physique et de sport
Herausgeber: Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à l'école
Band: 3 (2001)
Heft: 6

Artikel: Une passerelle vers le sport associatif
Autor: Keller, Heinz / Laumann, Joachim
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-995307>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une passerelle v

La fin de la scolarité obligatoire marque souvent la fin de toute activité sportive. Fort de cette constatation, Heinz Keller, directeur de l'Office fédéral du sport, invite l'école à exploiter la synergie de l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et des activités facultatives de J+S.

L'école donne l'impulsion

La qualité des trois leçons obligatoires d'éducation physique est le critère qui va aider l'école à concocter un bon programme d'activités facultatives J+S. Le «compendium obligatoire» motive l'école à mettre sur pied des activités sportives complémentaires facultatives, comme celles proposées par J+S. Les offres de J+S et de l'école sensibilisent les jeunes aux possibilités de pratique sportive après la scolarité obligatoire. En proposant des activités J+S attrayantes pendant leur cursus scolaire et leurs années d'apprentissage, l'école leur donne les moyens d'organiser intelligemment leur vie.

Le sport, facteur d'identité

Si l'école exploite correctement la dynamique entre l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et les activités facultatives de J+S, elle contribuera à ce que l'activité sportive des jeunes se prolonge jusqu'à l'âge adulte. Grâce à la découverte des réseaux de la vie associative, les jeunes sauront s'orienter vers les activités qu'ils ont eu la chance de découvrir.

J+S et les clubs partenaires du réseau sportif local

Les différents clubs d'une commune ou d'un quartier pourraient, dans le cadre d'un réseau sportif local, profiter de lancer conjointement des activités J+S pour inciter un maximum de jeunes à pratiquer du sport régulièrement. J+S, de son côté, se propose d'offrir aux jeunes passionnés de sport un terrain d'action qui peut servir de tremplin à leur développement personnel au sein du club et en dehors de celui-ci.

Heinz Keller

Directeur de l'Office fédéral du sport, à Macolin.

Adresse: heinz.keller@baspo.admin.ch

Qui a été sensibilisé aux pratiques sportives pendant l'école, adhère à un club.



Sport scolaire J+S

ers le sport associatif

Une collaboration accrue

Le «sport scolaire J+S» est le nouveau créneau des activités sportives facultatives en milieu scolaire. Le pont qui relie l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et le sport associatif doit encore être consolidé.

- Désormais, l'école peut proposer des activités sportives régulières sous forme de cours annuels ou saisonniers, également en dehors des heures d'enseignement obligatoire.
- Les camps J+S qui se déroulent pendant les vacances officielles sont toujours soutenus financièrement par J+S conformément aux tarifs habituels. En revanche, les camps organisés en dehors du plan de vacances officiel ne reçoivent que la moitié des indemnités normales.
- Tout établissement scolaire qui souhaite continuer à utiliser J+S doit disposer d'un coach J+S. Ce dernier cumule différentes tâches qui vont de la coordination des offres sportives à l'encadrement des moniteurs en passant par l'exécution de travaux administratifs.

«J+S ne saurait être utilisé pour financer l'enseignement ordinaire.»

«Le sport scolaire J+S est une interface idéale entre l'école, J+S et les clubs. C'est dans ce contexte notamment que devraient s'inscrire les disciplines peu, ou voire jamais pratiquées dans le cadre de l'enseignement ordinaire, telles que les sports de combat, de raquettes, l'escalade, le roller, etc.

Des offres semblables, surtout dans le domaine des sports d'hiver, sont également couvertes par les camps de sport en marge de l'enseignement obligatoire. Ceux-ci complètent l'enseignement normal de façon idéale et devraient donc absolument être maintenus. Par contre, je fais une distinction très claire entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement facultatif. Je trouverais inadmissible que des camps ou des leçons facultatives servent à compenser l'enseignement obligatoire. J+S ne saurait être utilisé pour financer l'enseignement ordinaire. La nouvelle ordonnance fédérale du 1^{er} novembre 2000 appelle également les cantons à organiser des

activités sportives complémentaires. Je ne peux que recommander aux enseignants d'exploiter les nombreux avantages de J+S, de participer activement à la mise en place de J+S 2000 et de compléter l'enseignement ordinaire. L'école, les clubs et J+S partagent de nombreux objectifs. La plupart des enseignants œuvrent dans des clubs et des fédérations et ont les qualifications J+S nécessaires. Ils sont immergés dans le sport et disposent, grâce à l'interaction du sport scolaire et du sport associatif, d'une base qui leur offre des conditions idéales pour assumer leur difficile tâche.»

Joachim Laumann
Président de l'Association suisse
d'éducation physique à l'école
Adresse: j_laumann@hotmail.com